

SOLICITATION NUMBER: 24062-16-049/NUMÉRO DE LA DEMANDE: 24062-16-049

QUESTIONS AND ANSWERS SERIES - 004/SÉRIE DE QUESTIONS ET RÉPONSES - 004

Q5. With regards to the definition of cumulative experience, can you please clarify whether the months of experience can be concurrent or if they need to be non-overlapping? Can you please confirm?

A6. The experience can be concurrent.

Q5. En ce qui concerne la définition de l'expérience accumulée, pouvez-vous s'il vous plaît préciser si les mois d'expérience peuvent être concurrents ou s'ils doivent être sans chevauchement? Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer?

R5. Les mois d'expérience peuvent être concurrents.
